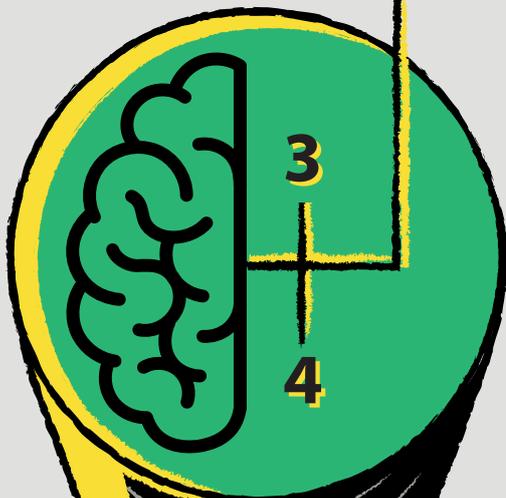


5



# DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE UN RÔLE MOTEUR POUR L'ÉCONOMIE

Les droits de propriété intellectuelle sont le corollaire indissociable de l'innovation et de la R&D. Car être innovant ne suffit pas. Un entrepreneur avisé doit protéger et valoriser ses inventions. S'il ne le fait pas, il risque de voir ses inventions utilisées et commercialisées par des concurrents, lui faisant perdre ainsi le fruit de mois de recherche et d'investissements considérables.

Les droits de propriété intellectuelle (DPI) permettent de se protéger des contrefaçons et de s'assurer un monopole d'exploitation. Mais aussi de constituer un capital immatériel générateur de revenus potentiels. La palette d'instruments offerts par les droits de propriété intellectuelle est très large : il s'agit des brevets, des marques, des dessins et modèles, du droit d'auteur mais aussi des noms de domaines et des secrets d'affaires<sup>1</sup>.

La propriété intellectuelle joue donc un rôle essentiel dans l'activité économique et la compétitivité des entreprises. Elle est l'un des facteurs clés de leur succès. Cela ressort clairement de plusieurs études, dont celle menée conjointement par l'Office européen des brevets (OEB) et de et l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) en 2022<sup>2</sup>.

Cette étude rapporte que les secteurs à forte intensité de DPI ont, au cours de la période 2017-2019, généré plus de 47% de l'activité économique totale (PIB) de l'UE (6,4 billions EUR). En moyenne, toujours sur cette période, ils ont employé plus de 61 millions de personnes dans l'UE et créé 20 millions d'emplois supplémentaires dans les secteurs qui fournissent des biens et des services aux secteurs à forte intensité de DPI. En incluant ces emplois indirects, le nombre total d'emplois liés aux DPI atteint 82 millions (39,4%). En outre, les secteurs à forte intensité de DPI sont plus rémunérateurs que les autres, avec un avantage salarial de 41% par rapport aux autres secteurs.

<sup>1</sup> Lire aussi le REFLECT 06 : 'Propriété intellectuelle - Valoriser votre entreprise', hiver 2015

<sup>2</sup> <https://euiipo.europa.eu>

## PME EN TÊTE

Dans quelle mesure les DPI sont-ils liés à la performance des entreprises ? Un récent rapport sur la relation entre les DPI et les performances des entreprises à l'échelle européenne (OEB & EUIPO, 2021)<sup>3</sup> démontre qu'effet de levier il y a (sur les performances) et que cet effet de levier est beaucoup plus prononcé du côté des PME que du côté des grandes entreprises.

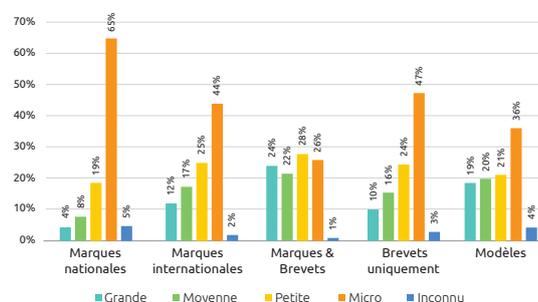
Afin d'avoir une vue plus précise et complète du rôle joué par les droits de propriété intellectuelle dans la croissance de nos entreprises, le SPF Économie et l'Office Belenx de la Propriété intellectuelle (BOIP) ont commandé une étude à la KU Leuven et au bureau d'études IDEA Consult sur les caractéristiques des entreprises qui introduisent une demande de propriété intellectuelle<sup>4</sup>. Pour réaliser cette étude, les brevets, marques, dessins et modèles et droits d'obtenteur de 15.193 entreprises belges ont été examinés pour la période 2010-2019. Ensemble, ces entreprises ont enregistré 82.190 DPI, soit une moyenne de 5,4 par entreprise. Ces caractéristiques des entreprises avec DPI ont ensuite été comparées à 474.315 entreprises sans DPI. L'étude a analysé la croissance moyenne et composée, ainsi que la productivité des entreprises. Quels en sont les principaux enseignements ?

## PRÉDOMINANCE DES DROITS DE MARQUE

De l'étude, il ressort que les portefeuilles des entreprises actives en matière de DPI en Belgique sont plutôt limités en taille. La moitié des entreprises n'ont qu'un seul droit de propriété intellectuelle et seulement 6% des entreprises ont plus de 10 droits de propriété intellectuelle à leur nom. Sans surprise, les portefeuilles de DPI des entreprises plus anciennes et plus grandes sont plus étendus en taille (nombre de droits) et en portée (nombre de formes de droits : brevet, marque, etc.) que ceux des entreprises plus jeunes et des PME. Cela étant, si les grandes entreprises ont proportionnellement plus de DPI, c'est sur les PME que les DPI jouent un plus grand rôle de levier. On observe aussi une forte prédominance des droits de marque dans le paysage belge des DPI (voir graphique 1).

## « LES ENTREPRISES AVEC DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE REPRÉSENTENT 23,7% DE L'EMPLOI TOTAL EN BELGIQUE (2019) »

Graphique 1 - Répartition des DPI par taille d'entreprises



Source : SPF Économie et BOIP, Analyse économétrique de l'utilisation des systèmes de protection de la propriété intellectuelle en Belgique, janvier 2022

Le secteur 'Commerce de détail et de gros' est le plus fortement représenté au sein des entreprises actives en matière de DPI en Belgique. Ceci est principalement dû à la part importante des titulaires de droits de marque, au sein desquels ce secteur est prédominant (voir graphique 2, p. 12).

Les titulaires de brevets et de modèles sont clairement présents au sein du secteur industriel.

Pas moins de 84% des entreprises actives en matière de DPI en Belgique sont des PME. Les PME ont une part très importante, notamment parmi les titulaires de droits de marque. Cette forte prédominance des PME est un peu moins prononcée parmi les titulaires de brevets.

Les PME actives en matière de DPI ont en moyenne 19 ans, tandis que les grandes entreprises sont considérablement plus âgées, avec une moyenne de 34 ans.

<sup>3</sup> Droits de propriété intellectuelle et performances des entreprises dans l'UE, février 2021

<sup>4</sup> Analyse économétrique de l'utilisation des systèmes de protection de la propriété intellectuelle en Belgique, janvier 2022

## UN MOTEUR POUR L'ÉCONOMIE DANS SON ENSEMBLE

Les DPI ont un effet moteur en termes de performances des entreprises, mais également pour l'économie belge dans son ensemble.

Ainsi, les entreprises avec DPI représentent 23,7% de l'emploi total en Belgique (2019), alors qu'elles ne représentent qu'une fraction de la population totale des entreprises. De plus, les entreprises belges actives en matière de DPI fournissent une valeur ajoutée brute par employé plus élevée que les entreprises belges sans DPI.

Les résultats de l'étude indiquent aussi que la présence de DPI est associée à une croissance supplémentaire : les entreprises avec DPI connaissent une croissance de l'emploi supérieure d'environ 2,5 points de pourcentage à la croissance des entreprises sans DPI. Bien que cet effet concerne à la fois la taille et la portée (du portefeuille) pour les PME ; pour les grandes entreprises, c'est la portée du portefeuille DPI qui semble être importante pour la croissance.

En termes de productivité, nous constatons qu'en moyenne, la productivité est plus élevée parmi les entreprises disposant de DPI, bien qu'il existe des différences notables en fonction, entre autres, de la taille et de la portée des DPI. Ainsi, la productivité des entreprises détentrices de DPI est supérieure de 13,9% à celle des entreprises comparables sans DPI. Mais, cela n'est vrai que pour les entreprises possédant à la fois des brevets et des marques.

Pour conclure, les chiffres de cette étude attestent à suffisance de l'importance des DPI pour booster la compétitivité des entreprises, grandes, moyennes et petites.

Beaucoup l'ont bien compris. Leur dynamisme en matière d'innovation est une réalité. En 2021, la Belgique se classait en 13<sup>e</sup> position mondiale pour le dépôt de brevets européens<sup>5</sup> (et 2.485 demandes de brevets par la Belgique en 2021, soit une augmentation de 3,3% par rapport à l'année précédente. Cela représente 214 demandes de brevets par habitant, ce qui place notre pays en 8<sup>e</sup> position mondiale). Les chiffres du rapport annuel 2021 de l'Office belge de la propriété intellectuelle (OPRI)<sup>6</sup> sont eux aussi élogieux : 1.207 demandes de brevet belge déposées et 1.005 brevets délivrés. □

### TROIS TYPES D'ENREGISTREMENTS

Pour rappel, il existe **trois types d'enregistrements** qui aboutissent à la délivrance d'un titre de propriété industrielle :

1. Les **brevets**, qui ont trait aux innovations techniques ;
2. Les **marques**, qui représentent l'image de l'entreprise ;
3. Les **dessins et modèles**, qui concernent l'esthétique d'un produit (couleur, texture, matériaux...).

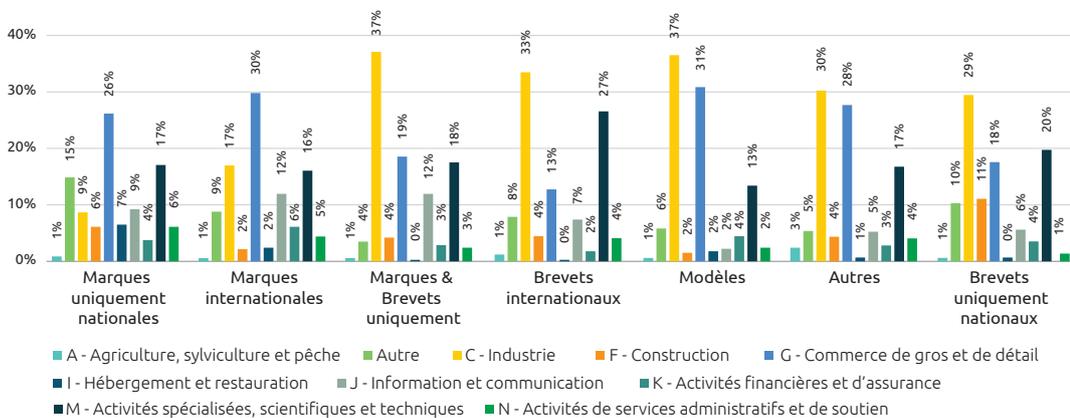
Le **droit d'auteur**, lui, ne requiert pas d'enregistrement ni la délivrance d'un titre pour être protégé. La création de l'œuvre donne automatiquement naissance au droit d'auteur.

**Secrets d'affaires** : savoir-faire technique tenu secret en interne et non publié.

Le **nom de domaine**, qui n'est pas un titre de propriété industrielle, permet d'identifier et de distinguer une entreprise de ses concurrents sur internet.

<sup>5</sup> <https://www.epo.org>  
<sup>6</sup> <https://economie.fgov.be>

Graphique 2 - Répartition sectorielle des DPI



Source : SPF Économie et BOIP, Analyse économétrique de l'utilisation des systèmes de protection de la propriété intellectuelle en Belgique, janvier 2022